# <u>ANNEXE 1</u>

## **TARIF 2019**

	_		
_	- ~		
г			
		,	

Prix du m <sup>3</sup> :		1.05	€HT
Taxe FSIREP:		0.069	€HT
Location de compteur	- Ø15 :	10.10	€HT
·	- Ø25 :	12.00	€HT
	- Ø30 :	13.50	€HT

#### **Services**

Remplacement compteur gelé :	- Ø15 :	80.00	€ HT
	- Ø25 :	100.00	€ HT
	- Ø30 :	120.00	€ HT
Forfait pose compteur :		30.00	€HT
Redevance pollution:		0.42	€ HT
SPANC:		16.00	€ HT

Frais de mutation : 20.00 € HT Branchement : sur devis d'entreprise agréée par la collectivité

Intervention et travaux : sur devis

#### **Autres**

Relève compteur par un agent si non transmission règlementaire : 10 € HT

# ANNEXE 2 Précautions et Recommandations

Le compteur qui sert à mesurer votre consommation d'eau est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou simplement locataire.

#### Lutte contre le gel

Si votre compteur est situé dans un regard extérieur, disposez au-dessus du compteur des plaques de matériel isolant : laine de verre, polystyrène,...en épaisseur suffisante.

Si votre compteur est situé dans un local non-chauffé (cave, garage,...) calorifugez-le et calfeutrez portes et fenêtres pour éviter tout courant d'air. procédez de même avec les canalisations pour lesquelles des produits adaptés sont disponibles à moindre frais dans les commerces de bricolage.

### En cas d'absence prolongée

En plus des recommandations ci-dessus, procédez à la vidange des canalisations. Pour cela, commencez par fermer le robinet d'arrêt avant compteur puis ouvrir l'ensemble des robinets de votre installation sanitaire pour permettre à l'eau présente dans vos conduites de s'écouler. Garder le robinet de purge en aval du compteur ouvert jusqu'à ce que l'eau ne s'écoule plus, et le refermer. L'opération terminée, refermez les robinets de votre installation sanitaire pour éviter de laisser couler l'eau lors de la réouverture du robinet avant compteur lors de la remise en eau.